

COMMUNE DE BOISSEUIL

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)**

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 5 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Cruzy, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard

ABSENTS : M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. Bernard SAUVAGNAC), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. VALADON Thierry).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 10/03/2021

24. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour la communication sur le financement du projet « parcours sportif ».

Dans le cadre du futur projet d'implantation d'un parcours sportif sur la commune, une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Départemental au titre des contrats territoriaux départementaux.

Par arrêté, le département a validé le versement d'une subvention d'un montant de 18 900 € sur un budget prévisionnel de 63 000 € HT (parcours et terrassement).

A ce titre, une convention doit être signée avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne afin de préciser les obligations de la commune en matière de communication sur le financement du Département en utilisant notamment leur logo sur tous les supports de communication.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Vienne ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les recettes sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

